



Communiqué des d'élus Alternative Citoyenne Asnières

Les Elus d'Alternative Citoyenne Asnières montent aux créneaux pour demander la mise en place de la zone à faible émissions (ZFE) sur Asnières

Le 12 novembre 2018 le conseil de la Métropole du Grand Paris (MGP) adoptait son plan climat-air-énergie-territorial .Dans ce cadre et afin de lutter contre la pollution atmosphérique et ses conséquences néfastes sur la santé, il a voté la mise en d'une zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire métropolitain, à l'intérieur du périmètre de l'A 86 dès juillet 2019.

La mesure consiste à restreindre les conditions d'utilisation des véhicules les plus polluants soit ceux disposant d'une vignette Crit Air 5 ainsi que les véhicules non classés en interdisant leur circulation du lundi au vendredi en journée.

Toutes les villes de la métropole connaissent aujourd'hui une situation d'urgence sanitaire et climatique où selon un rapport Airparif publié en mars 2018 les seuils réglementaires et les recommandations de l'organisation mondiale de la santé en matière de qualité sont régulièrement dépassés. Chaque jour 1,3 millions de Franciliens respirent un air pollué au-delà des seuils critiques. L'agence santé publique France estime que le niveau de pollution de l'air dans l'espace métropolitain du Grand Paris est directement responsable de 5000 décès prématurés par an.

Si la métropole du Grand Paris assure la coordination du dispositif, il appartient aux maires qui disposent des pouvoirs de police de la circulation de prendre les arrêtés instaurant la ZFE sur leur commune.

Ces arrêtés doivent être ensuite soumis à une consultation citoyenne grand public pendant une durée minimum de 21 jours.

Face à cette urgence sanitaire, nombre de communes du département (Suresnes, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre) se sont saisis de ce sujet.

Les élus de Alternative Citoyenne Asnières sont favorables au principe de cette zone à faibles émissions. Constatant que le maire d'Asnières, Vice-Président de la MGP en charge de la communication, était peu prolix sur ce sujet, ils sont montés aux créneaux lors du conseil municipal du 05 avril.

Ils ont demandé au Maire de prendre un arrêté pour que cette mesure soit effective sur la ville dès juillet 2019 en prévoyant une période de transition afin de sensibiliser les automobilistes concernés.

Estimant que pour être efficace, cette mesure doit répondre à plusieurs conditions, les élus ACA ont également demandé d'agir auprès des instances de la Métropole du Grand Paris pour :

- obtenir un renforcement supplémentaire des aides apportées aux personnes possédant un véhicule Crit Air 5 et disposant de faibles revenus, afin qu'ils puissent acquérir un véhicule moins polluant répondant aux critères autorisés
- Harmoniser la mise en œuvre de cette mesure dans l'ensemble des villes concernées afin qu'elle soit bénéfique au plus de 5 millions d'habitants concernés.

Contact: Président du groupe des élus ACA : 06 14 89 43 78